

PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES

#plantech

DOSSIER DE PRESSE 5 JUIN 2020







Éditorial



Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances



Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de l'Action et des Comptes publics, chargé du Numérique

« La crise que nous vivons est sans précédent. L'ensemble de l'économie a été et continue d'être gravement touché par la situation et les entreprises technologiques ne sont pas épargnées.

Pourtant, aujourd'hui plus que jamais, elles jouent un rôle essentiel dans notre société. Essentiel tout d'abord pour l'économie, puisque les start-ups ont fait preuve d'une résilience et d'une adaptabilité qui en feront un moteur clé de croissance et d'emplois à venir. Essentiel ensuite pour assurer notre souveraineté, car cette crise a révélé avec une clarté renouvelée un constat sans équivoque : sans leader technologique européen et français, nous ne serons pas capables d'assurer notre autonomie ni de défendre notre modèle et nos valeurs dans l'économie de demain. Essentiel enfin parce que les solutions technologiques, tels que les outils de téléconsultation, de télétravail et d'apprentissage en ligne, permettent de répondre aux défis sociétaux auxquels nous sommes confrontés.

Grâce aux femmes et aux hommes de la French Tech, la France dispose désormais de l'un des écosystèmes d'innovation les plus dynamiques du monde. Ne pas le soutenir pourrait mettre un coup d'arrêt à son essor et remettre en cause le développement de technologies dont les cycles de mise sur le marché sont très longs, comme les biotechnologies. Aussi, préserver ce vivier d'innovations doit être notre priorité.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a dès mars mobilisé des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et en particulier un plan d'urgence de 4 milliards d'euros spécifiquement destiné aux start-ups. Afin que les entreprises technologiques jouent pleinement un rôle moteur dans la relance économique, il est à présent impératif de renforcer et d'élargir ce soutien conjoncturel. Le plan annoncé aujourd'hui procède de cette volonté.

Les entreprises technologiques seront au cœur de la reconstruction économique de notre pays et de sa puissance. Les soutenir est un impératif. C'est toute l'ambition que nous portons avec ce plan de soutien. »

L'essentiel

Les entreprises technologiques ont un poids économique croissant, notamment en matière d'emplois, et sont un vecteur essentiel de la souveraineté de la France. C'est pourquoi elles sont au cœur de la politique économique depuis 2017 avec l'ambition de faire de la French Tech un écosystème d'innovation leader au niveau mondial. Affectées par la crise, le Gouvernement déploie dans la continuité un plan de soutien public conjoncturel qui leur est destiné, financé pour l'essentiel à travers le Programme d'investissements d'avenir (PIA) piloté auprès du Premier ministre par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Il comprend 5 volets :

Soutien aux entreprises développant des technologies d'avenir souveraines : lancement d'un fonds « French Tech Souveraineté »

Des entreprises technologiques françaises développant des technologies d'avenir à caractère souverain pourraient, dès les prochains mois, être la proie de grands acteurs étrangers ou être dépassées par des concurrents parvenant à mieux se financer. En réponse, le Gouvernement lance un véhicule d'investissement géré par Bpifrance, à vocation à la fois offensive et défensive, disposant dès à présent d'une première poche de 150 M€ afin de soutenir ces entreprises, acteurs majeurs de l'autonomie technologique de la France. En fonction des besoins, la taille de ce fonds pourra être augmentée en 2021 pour atteindre plus de 500 M€.

Soutien au financement des entreprises technologiques pour passer la crise et continuer à innover, pour environ 500 M€

En raison de la crise et de la contraction du capital-risque, de nombreuses start-ups ont des difficultés à accéder à des financements malgré leur fort potentiel. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de prendre les mesures suivantes :

- Soutien à la trésorerie : réabondement de 80 M€ du fonds French Tech Bridge dont l'enveloppe atteint un total de 160 M€, qui vise à financer des bridges entre deux levées de fonds, sous formes d'obligations convertibles ; et lancement d'une offre de prêts, d'un total de 100 M€, distribués par Bpifrance à des start-ups prometteuses ayant conjoncturellement le statut d'entreprise en difficulté et ne pouvant accéder au prêt garanti par l'Etat (PGE) ;
- Rechargement du fonds d'investissement PSIM pour 120 M€ afin d'accompagner de nouvelles start-ups lauréates du Concours mondial d'innovation;
- Renforcement de dispositifs d'aides à l'innovation: extension du Concours d'innovation (i-Nov) avec une dotation supplémentaire de 20 M€ pour une enveloppe totale de 80 M€, afin de soutenir les projets ayant été freinés par la crise ces dernières semaines, et lancement d'une nouvelle vague de Challenges IA pour 15 M€ afin de financer des entreprises technologiques spécialisées dans l'intelligence artificielle qui développent des réponses à des problématiques portées par des entreprises exploitant leurs données.

Soutien à l'émergence d'un nouveau vivier de start-ups, en particulier fortement technologiques, pour près de 200 M€

Alors que la crise de 2008 a vu l'émergence de grandes entreprises technologiques d'aujourd'hui comme Uber ou Airbnb et que près d'un jeune chercheur sur deux envisage de créer une start-up, plusieurs mesures de soutien à la maturation et à l'incubation de projets technologiques sont mises en œuvre dans le cadre des investissements d'avenir afin de ne pas compromettre la création de nouvelles start-ups :

- Déblocage d'une troisième tranche de financement de 65 M€ en faveur de 4 sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) dont la mission est de valoriser les résultats de la recherche académique ;
- Soutien à l'accompagnement : lancement d'une deuxième vague d'appel à projets dotée de 15 M€ à destination de programmes d'accompagnement spécialisés sur l'entreprenariat deep tech, et création du fonds d'investissement French Tech Accélération n°2 doté de 100 M€ qui a vocation à soutenir la création et le développement d'incubateurs et accélérateurs de start-ups, avec une concentration sur celles fortement technologiques.

Soutien à la demande : inventaire des verrous pour accélérer la numérisation de la société et de l'économie

La crise sanitaire s'est traduite par un recours massif au numérique par les entreprises et citoyens français, à la fois en matière de télétravail, achats ou communication avec ses proches. Certains verrous législatifs et réglementaires ont pu être levés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faciliter les usages numériques, comme pour la télémédecine. Afin de recenser les mesures à maintenir et les nouvelles dispositions à prendre pour accélérer le développement des usages numériques, le Secrétariat d'Etat chargé du Numérique lance un large appel à contribution auprès du grand public et des entreprises. L'ensemble des propositions recueillies seront analysées afin d'alimenter un projet de loi présenté d'ici la fin de l'année au Parlement dans le cadre de la relance. La consultation sera lancée dans les prochains jours et durera jusqu'au 31 juillet.

Soutien au recrutement par des actions d'information

Suite à la crise de 2008, de nombreux jeunes diplômés ont rejoint des entreprises de la French Tech qui offraient des opportunités d'emplois dans un contexte économique morose, contribuant ainsi grandement à leur succès. De même, les start-ups peuvent aujourd'hui rapidement offrir des débouchés aux jeunes diplômés, très touchés par la crise. Cependant, les métiers liés aux nouvelles technologies évoluent constamment, ce qui complique l'appréhension de leur contenu et de leurs exigences. Afin d'améliorer l'orientation des candidats potentiels et la connaissance des carrières dans les start-ups, seront lancées, pendant l'été, une plateforme de contenus en ligne présentant les métiers de la tech et une campagne de communication promouvant les opportunités d'emploi dans la French Tech. Par ailleurs, la moitié du French Tech Community Fund 2020 (1 M€), financera des initiatives locales sur le thème des carrières et des opportunités dans la French Tech. L'appel à projets sera lancé dès juillet. Une attention particulière sera portée aux projets à destination de publics peu représentés dans l'écosystème.

Sommaire

Les entreprises technologiques, un enjeu pour la France	6
Des entreprises affectées par la crise	7
Soutien aux entreprises développant des technologies d'avenir souveraines	8
Soutien au financement des entreprises technologiques pour passer la crise et continuer à innover	9
Soutien à l'émergence d'un nouveau vivier de start-ups, en particulier fortement technologiques	. 11
Soutien à la demande : inventaire des verrous pour accélérer la numérisation de la société et de l'économie	
Soutien au recrutement par des actions d'information	. 15
Annexe – Présentation de la société Earthcube	. 17

Les entreprises technologiques, un enjeu pour la France

Des entreprises essentielles à notre souveraineté

La France, après le Royaume-Uni, mais en avance sur les autres grands pays européens, fut le deuxième foyer des premières révolutions industrielles. Sa puissance économique en est une conséquence, tout comme le maintien d'une influence politique considérable. Beaucoup de nos grandes entreprises actuelles sont à la fois les instigatrices et les héritières de ce leadership mondial. Un résultat obtenu parce que la France est restée près de la frontière technologique.

Or, l'Europe représente aujourd'hui près du quart du PIB mondial, mais seulement 10% de la technologie mondiale émergente¹. Ce secteur est dominé par les Américains et les Chinois, qu'il s'agisse des géants de l'internet ou des champions de l'intelligence artificielle et des biotechnologies.

Soutenir les entreprises technologiques est donc critique pour notre pays : il s'agit de figurer dans le peloton de tête de la « quatrième révolution industrielle ». Une révolution qui promet d'immenses gains de productivité grâce à la maîtrise de la puissance cognitive. Elle a été initiée à la fin du siècle dernier avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle entre aujourd'hui dans une phase décisive.

Un poids économique croissant

La France compte aujourd'hui de 10 000 à 20 000 start-ups. Avant la crise, ces start-ups devaient créer près de 25 000 emplois nets en 2020², soit entre 10% et 20% du total. Elles emploient aujourd'hui déjà plus de 100 000 personnes en France³.

Tech4good : des innovations repondant aux grands défis de la société

Par les nouveaux services et usages qu'elles développent, les entreprises technologiques sont un levier puissant pour résoudre à grande échelle les défis sociétaux et environnementaux majeurs auxquels notre société est confrontée. A titre d'exemple, parmi les start-ups du French Tech 120, sélection des 120 start-ups françaises les plus prometteuses : Phenix offre des solutions de réduction du gaspillage alimentaire et de valorisation des déchets ; Acticor Biotech développe un traitement d'urgence des maladies thrombotiques telles que l'accident vasculaire cérébral ischémique ; Diabeloop est spécialisée dans les solutions d'automatisation du traitement du diabète de type 1 ; BackMarket est un leader mondial de l'économie circulaire avec sa place de marché dédiée aux produits électroniques reconditionnés par des professionnels certifiés.

¹ Montant des levées de fonds de start-ups, nombre de licornes ou encore nombre de grandes entreprises technologiques cotées.

² Estimation de la Direction générale des entreprises.

³ Source: données ACOSS.

Des entreprises affectées par la crise

Comme les autres entreprises, les entreprises technologiques n'échappent pas aux effets de la crise : 80% d'entre elles prévoyaient une baisse du chiffre d'affaires en avril, en majorité supérieure à 50%⁴. Ils peuvent même être plus durs. De nombreuses start-ups sont en effet encore des PME fragiles en raison d'une part de leur positionnement sur des produits et services innovants et d'autre part, de leur modèle de développement fondé sur des investissements conséquents, une forte croissance et l'atteinte de la rentabilité seulement après plusieurs années d'activité.

Des levées de fonds en forte baisse

Principal indicateur de l'état de santé de l'écosystème French Tech, les levées de fonds ont chuté depuis mars, à la fois en termes de nombre d'opérations (-32% en mars-avril 2020 vs. mars-avril 2019) et en montant (-24%) alors qu'elles étaient en pleine accélération (les montants levés ont doublé entre 2017 et 2019 pour atteindre 5 Md€)⁵. Les fonds de capital-risque se concentrent en effet sur leur portefeuille actuel et on observe un retrait massif des investisseurs étrangers dont le rôle est pourtant essentiel sur les levées importantes, en *late stage*. Cette baisse devrait ainsi se poursuivre, voire même plutôt s'intensifier, car les levées annoncées ces dernières semaines, notamment les plus importantes, étaient pour l'essentiel déjà conclues avant le confinement.

Bilan du plan d'urgence

Du fait de l'impact de la crise, les start-ups ont dans leur grande majorité recouru aux dispositifs d'urgence mis en œuvre par le Gouvernement, en particulier ceux qui leur étaient spécifiques :

- Près de 5 000 start-ups ont obtenu un PGE pour un total de 3 milliards d'euros;
- Selon différents sondages, entre 40% et 60% des start-ups ont eu recours au dispositif d'activité partielle;
- Des financements en obligations convertibles du fonds French Tech Bridge ont été accordés à ce stade à une vingtaine d'entreprises pour un total de près de 50 millions d'euros ;
- A fin mai, près de 2,5 milliards d'euros de crédit impôt recherche (CIR) ont été versés aux PME innovantes.

7

⁴ Source : « Baromètre de l'activité des start-up et PME innovantes », Cap Digital, 13 mai 2020.

⁵ Source: Crunchbase.

Soutien aux entreprises développant des technologies d'avenir souveraines

Des entreprises technologiques françaises développant des technologies d'avenir à caractère souverain pourraient dès les prochains mois être la proie de grands acteurs étrangers ou être dépassées par des concurrents qui parvenant à mieux se financer. En réponse, le Gouvernement lance le fonds « French Tech Souveraineté ».

Thèse d'investissement

Le véhicule vise à répondre aux enjeux technologies préexistants à la crise, mais rendus encore plus aigus par celle-ci :

- Renforcer l'autonomie stratégique sur des technologies d'avenir et marchés clés ;
- Sécuriser le développement de nouveaux leaders technologiques de rang mondial en capacité de renforcer la souveraineté française.

Le recours à une intervention directe en fonds propres s'avère ainsi utile pour appuyer :

- Dans une approche défensive, la protection d'entreprises vis-à-vis de la prédation de grands acteurs étrangers, dans le cas d'une défaillance du financement privé, risque renforcé par la crise sanitaire et son impact sur la situation économique et la valorisation d'entreprises;
- Dans une approche offensive, sécuriser le développement d'entreprises technologiques d'avenir dans un environnement concurrentiel, encore plus marqué du fait de la crise et de l'accès au financement plus hétérogène.

Cette intervention d'une enveloppe ciblera les entreprises ayant une activité sur le territoire national et développant des technologies souveraines d'avenir dont le risque associé à l'investissement est fort (quantique, santé, cybersécurité, intelligence artificielle, etc.). Ceci couvre les start-ups à tout stade de développement. Des investissements dans des PME ou ETI plus âgées peuvent être envisagés si celles-ci développent des technologies d'avenir et dont le développement est très risqué.

Modalités de gestion

Une première enveloppe de 150 millions d'euros sera débloquée dès le mois de juin, pour couvrir les besoins immédiats liés à la crise. En fonction des besoins, le véhicule pourra être complété ensuite à partir de début 2021 pour atteindre plus de 500 millions d'euros.

Financée par le PIA, l'enveloppe sera gérée par les équipes d'investissement de Bpifrance.

Soutien au financement des entreprises technologiques pour passer la crise et continuer à innover

Affectées par la crise au même titre que les autres entreprises, les entreprises technologiques ont besoin d'un soutien financier pour passer la crise tout en poursuivant leurs projets d'innovation. Le plan du Gouvernement consiste à apporter un soutien conjoncturel à travers les outils les plus adaptés aux start-ups : fonds propres, bridges ou encore aides à l'innovation.

Réabondement du fonds French Tech Bridge

Lancé fin mars avec une enveloppe initiale de 80 millions d'euros financée par le PIA, ce fonds géré par Bpifrance cible les start-ups qui étaient en cours de levée de fonds ou qui devaient en réaliser une dans les prochains mois et qui sont dans l'incapacité de le faire du fait de la contraction du capital-risque. Le soutien prend la forme d'obligations avec accès possible au capital (obligations convertibles) et a vocation à être cofinancé par des investisseurs privés au minimum à hauteur de 50% portant le total de nouveaux financements disponibles à plus de 160 millions d'euros.

Ces dernières semaines, ce dispositif a démontré toute sa pertinence : près de 50 millions d'euros ont été accordés à une vingtaine d'entreprises. Il a d'ailleurs été repris par les gouvernements britanniques (« Future Fund ») et hollandais (« TOPSS ») pour soutenir leurs écosystèmes nationaux.

Au regard du volume de demandes, il a été décidé d'augmenter la taille du fonds de 80 millions d'euros supplémentaires pour atteindre une enveloppe de 160 millions d'euros, et donc un total de nouveaux financements disponibles de plus de 320 millions d'euros en prenant en compte l'effet de levier sur les investisseurs privés.

Lancement d'une offre de prêts pour les start-ups prometteuses ayant conjoncturellement le statut d'entreprise en difficulté

Le prêt garanti par l'Etat (PGE) s'est révélé être un outil très efficace pour soutenir la trésorerie des start-ups : près de 5 000 d'entre elles ont obtenu ce prêt pour un total de 3 milliards d'euros. Elles ont été très nombreuses à bénéficier du plafond qui leur était réservé, à savoir deux fois la masse salariale dans le cas où il était plus avantageux que 25% du chiffre d'affaires.

Cependant, le PGE a pu ne pas être accessible aux entreprises innovantes conjoncturellement « en difficulté » au sens de la réglementation européenne (lorsque les pertes accumulées dépassent la moitié de leurs fonds propres) à cause du report des levées de fonds initialement prévues sur le premier semestre 2020 et/ou d'activités de recherche intensive fortement consommatrice de ressource en trésorerie avant les premières mises sur le marché (cas des entreprises de biotechnologies par exemple). Cette situation ne signifie pas pour autant que les technologies développées et les entreprises qui les portent n'ont pas d'avenir.

En réponse, le Gouvernement a décidé d'accorder une enveloppe d'environ 100 millions d'euros de prêts, qui seront distribués par Bpifrance, pour renforcer la trésorerie des start-ups viables développant une technologie prometteuse mais qui n'auraient pas pu obtenir un PGE en raison de leur statut d'entreprise en difficulté.

Rechargement du fonds d'investissement PSIM

Le fonds PSIM, « Programme de soutien à l'innovation majeure » a été créé en juin 2017 dans le cadre du PIA,géré pour le compte de l'Etat par Bpifrance. Il vise à accompagner en capital les entreprises lauréates du Concours mondial d'innovation lancé en décembre 2013 à destination de start-ups porteuses d'innovations majeures et de rupture. Il complète le continuum de financement au service des lauréats. Doté de 150 millions, il a déjà soutenu :

- Bioserenity (Next40): solutions médicales connectées pour le diagnostic et monitoring des patients atteints de pathologies chroniques;
- Dreem (FT120): bandeau permettant de recueillir et analyser des données sur le sommeil;
- Traxens : solution de conteneurs connectés ;
- Wandercraft : développement d'un exosquelette d'aide à la marche.

Pour continuer son action et accélérer le développement d'autres entreprises lauréates dans un environnement de concurrence accrue et d'accès au financement plus restreint, le Gouvernement a décidé de réabonder le fonds PSIM de 120 millions d'euros.

Renforcement de dispositifs d'aides à l'innovation : concours d'innovation et challenges IA

La crise ne doit pas se traduire par un ralentissement des projets d'innovation. En ce sens, le Gouvernement renforce des dispositifs de soutien à l'innovation à destination des entreprises technologiques.

Dédié aux start-ups et PME qui portent des innovations à fort potentiel, le Concours d'innovation (i-Nov) est étendu et doté de 20 millions d'euros supplémentaires, pour une enveloppe totale de 80 millions d'euros en 2020, afin de soutenir les projets ayant été freinés par la crise ces dernières semaines. La 5e vague a été relevée le 12 mai dernier, sans report de cette première échéance, afin de ne pas retarder les projets mais l'appel à projets a été prolongé avec une seconde levée exceptionnelle au 1er juillet. La 6ème vague prendra le relai au mois de juillet, avec un choix de thématiques qui s'inscriront dans une logique de sortie de crise.

Les Challenges IA seront relancés ce mois-ci pour 15 millions d'euros. Ils financeront des start-ups et PME spécialisées dans l'intelligence artificielle, qui développent des réponses à des problématiques portées par des entreprises en exploitant leurs données.

Soutien à l'émergence d'un nouveau vivier de start-ups, en particulier fortement technologiques

Près d'un jeune chercheur sur deux envisage la création d'une start-up comme choix de carrière. 57% sont motivés par l'impact positif de leur future start-up. Cependant, les aspects financiers de la création d'entreprise soulèvent les principales inquiétudes des jeunes chercheurs⁶. Afin que la crise ne constitue pas un frein à se lancer mais qu'au contraire la France tire parti de cet élan entrepreneurial et des innovations de rupture issues de sa recherche comme sources de progrès pour la société, le Gouvernement prend plusieurs mesures de soutien à la maturation et à l'incubation de projets technologiques, étapes qui précédent le passage à l'échelle de start-ups à fort potentiel.

Soutien aux sociétés d'accélération du transfert de technologies

Traits d'union entre la recherche académique et les entreprises, les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) au nombre de 13, créées par plusieurs établissements de recherche publics dans le cadre du PIA, ont vocation à maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche académique et de favoriser la création d'emplois en France en simplifiant, accélérant et facilitant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises, en particulier vers les start-ups. Disposant d'un fonds de maturation unique en France, les SATT protègent les inventions, financent et accompagnent des projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

Les SATT sont essentielles à la maturation technologique et à la valorisation de travaux de recherche permettant l'exploitation d'innovations de rupture par des entreprises technologiques. Aussi, le Gouvernement a décidé de débloquer une troisième tranche de financement en faveur des 4 SATT dites de la vague C, la plus récente (Linksium, Pulsalys, Saclay et Sayens), pour un montant total de 65 millions d'euros.

11

⁶ Source : « Enquête nationale jeunes chercheurs et entrepreneuriat », PhD Talent en partenariat avec Bpifrance, mars 2020.

Soutien aux programmes d'accompagnement dédiés aux start-ups deep tech

Dans la même logique de soutien aux projets de création d'entreprises valorisant les résultats de la recherche publique, le Gouvernement va lancer une deuxième vague d'appel à projets à destination des structures (incubateurs, accélérateurs, start-up studios, etc.) proposant des programmes de formation, d'accompagnement et d'accélération spécialisés sur l'entreprenariat deep tech. Cette deuxième vague sera dotée de 15 millions d'euros du PIA et opérée par Bpifrance pour le compte de l'Etat.

Les lauréats de la première vague ont été annoncés en février 2020. Ils étaient au nombre de 9 et comptaient parmi eux Occitanie Tech Accélération (SATT AXLR), DeepEst (SEMIA), Deeptech Studio CNRS – FAST (CNRS Innovation) ou encore Deep Tech Impact (Agoranov).

Création du fonds d'investissement French Tech Accélération n°2

French Tech Accélération a pour vocation de **favoriser l'essor des accélérateurs et incubateurs privés de start-ups une fois celles-ci créées**, à travers toute la France. C'est un fonds qui peut investir de deux façons différentes :

- Directement dans des accélérateurs constitués en sociétés privées ;
- Dans des fonds d'investissement intégrant dans leur stratégie une offre importante d'accélération de startups.

Doté de 200 millions d'euros par le PIA et lancé fin 2014, le premier fonds French Tech Accélération a permis de soutenir plus d'une vingtaine d'organisations dont :

- Accélérateurs : Axeleo, WeSprint ;
- Start-up studios: Technofounders, Quattrocento;
- Fonds avec accélération : Hardware Club, West Web Valley.

Pour poursuivre cette action et la renforcer dans le contexte de crise, il a été décidé de lancer dès maintenant son fonds successeur, French Tech Accélération n°2, doté de 100 millions d'euros. Il sera géré pour le compte d'Etat par Bpifrance et se focalisera en particulier sur l'accélération de start-ups à forte dimension technologique, les deep tech.

Soutien à la demande : inventaire des verrous pour accélérer la numérisation de la société et de l'économie

La crise sanitaire a entrainé un recours massif au numérique de la part des entreprises et des citoyens français. L'essor de ces usages a été rendu possible, entre autre, par la levée de certains verrous législatifs et réglementaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, comme pour la télémédecine par exemple. Afin de recenser les mesures à maintenir et les nouvelles dispositions à prendre pour accélérer le développement des usages numériques, le secrétariat d'Etat chargé du Numérique lance un large appel à contribution auprès du grand public et des entreprises.

De nouveaux usages numériques au service des citoyens et des entreprises

Durant cette crise sanitaire, le numérique a pris une place accrue dans la vie des citoyens et des entreprises françaises. Que ce soit pour le télétravail, les achats en ligne ou la communication avec ses proches, le numérique a été déterminant pour permettre à notre société de continuer à fonctionner.

Cet essor des usages numériques a été rendu possible par la levée d'un certain nombre de verrous législatifs ou règlementaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Ces changements, pris en réaction à la crise, ont permis par exemple un recours massif à la téléconsultation ou une évolution de secteurs de l'économie traditionnellement moins enclins à recourir au numérique. A contrario, pour certains secteurs, l'adaptation du cadre juridique a parfois été insuffisante pour permettre aux usages du numérique de pleinement se développer.

Lancement d'un guichet unique pour recenser les verrous réglementaires et legislatifs à l'essor des usages numériques

La fin de l'état d'urgence sanitaire ne doit pas entraîner un retour en arrière pour les usages du numérique. Au contraire, les mois à venir doivent permettre de tirer le bilan des usages numériques en analysant les adaptations qui ont permis un fonctionnement nouveau et plus efficace ainsi que les mesures qui n'ont pas été mises en œuvre mais dont le confinement a pleinement démontré l'intérêt.

Le numérique touchant tous les secteurs, de la dématérialisation des assemblées générales de copropriété à la tenue d'audiences judiciaires par visioconférence, et afin d'associer les entreprises et les citoyens qui sont les premiers usagers des services du numérique, le secrétariat chargé du Numérique lance une grande consultation sur tous les usages numériques.

Un guichet unique est ainsi créé et sera ouvert jusqu'au 31 juillet 2020. Il permet aux citoyens et aux entreprises de signaler :

- Les modifications législatives ou règlementaires rendues effectives temporairement durant la crise et dont le bon fonctionnement justifie une pérennisation;
- Les mesures qui n'ont pas été prises et dont la crise a démontré toute l'importance.

L'ensemble des propositions sera analysé afin d'alimenter un projet de loi présenté d'ici la fin de l'année au Parlement dans le cadre de la relance. La consultation sera lancée dans les prochains jours et durera jusqu'au <u>31 juillet 2020</u>.

Soutien au recrutement par des actions d'information

Comme en 2008, les start-ups peuvent offrir rapidement des débouchés aux jeunes diplômes touchés par un marché de l'emploi en berne. Cependant, les métiers liés aux nouvelles technologies évoluent constamment et restent mal connus. Afin d'améliorer l'orientation des candidats potentiels et la connaissance des carrières dans les start-ups, des actions d'information seront lancées dans les semaines qui viennent par le Gouvernement.

Les crises ont un impact massif sur l'emploi des jeunes diplomés

Les crises, parce qu'elles touchent fortement les grands groupes qui restent les principaux recruteurs, ont un impact particulièrement marqué sur les jeunes diplômés. En 2008, la crise a ainsi redirigé un grand nombre de jeunes diplômés vers les start-ups, un débouché encore rare à la fin des années 2000. Ces nouveaux talents ont joué un rôle important dans l'essor d'un écosystème encore naissant à l'époque : la French Tech.

La crise sanitaire a interrompu une croissance importante et rapide de l'écosystème des start-ups. En 2020, les start-ups françaises prévoyaient de créer 25 000 emplois nets – soit entre 10% et 20% des créations nettes d'emplois totales prévues. Si les projections de recrutement seront inévitablement revues à la baisse, certaines start-ups continueronnt à recruter tirées par de nouveaux usages numériques tels que la santé digitale, l'enseignement à distance ou encore la cybersécurité.

Pourtant, malgré l'essor de l'écosystème French Tech et la notoriété croissante de quelques acteurs emblématiques, les start-ups restent mal connues comparativement aux grands groupes. De plus, l'évolution rapide des métiers liés au numérique a fait naître des fonctions encore mal appréhendées par le grand public et dont les appellations varient d'une start-up à l'autre. Ces postes recouvrent pourtant bien souvent des compétences accessibles à un grand nombre de jeunes diplômés ou de demandeurs d'emplois. Ce manque de notoriété et de lisibilité constitue un frein – parfois définitif – pour les candidats en recherche d'emploi.

Un accompagnement specifique pour lever les barrières à l'entrée du marche de l'emploi dans les start-ups

Alors que 79% des étudiants et des jeunes diplômés sont à la recherche d'informations pour identifier des opportunités d'emploi suite à la crise⁷, une plateforme de contenus en ligne sera lancée pendant l'été afin d'améliorer l'orientation des candidats potentiels et la connaissance des carrières dans les start-ups et pour des métiers tech. Cette plateforme inclura :

- une présentation des activités professionnelles, des compétences recherchées, des trajectoires de carrières, des salaires moyens, des conditions de travail;
- des témoignages de salariés ;
- un référencement des plateformes en ligne recensant des offres d'emploi des start-ups de l'écosystème.

Le lancement de cette plateforme sera accompagné d'une campagne de communication sur les opportunités d'emploi dans la French Tech qui mettra en valeur les métiers accessibles aux jeunes diplômés et aux demandeurs d'emplois dans les start-ups.

1 million d'euros sera dedié au financement d'initiatives locales de promotion des carrières dans les start-ups

Dans la continuité et afin de soutenir les initiatives locales, la moitié du French Tech Community Fund 2020, enveloppe destinée à financer les projets des Capitales et Communautés French Tech, sera dédiée au financement d'évènements sur le thème des carrières et des opportunités dans les start-ups. C'est ainsi plus d'un million d'euros qui sera fléché vers la promotion locale des emplois dans la French Tech.

L'appel à projets sera lancé dès juillet avec pour objectif d'annoncer les projets sélectionnées dès la rentrée. Une attention particulière sera portée aux projets à destination de publics peu représentés dans l'écosystème afin d'assurer que les start-ups offrent des opportunités pour tous et bénéficient de tous les talents.

⁷ « Recrutement : les jeunes à l'épreuve de la crise ? », Jobteaser, avril 2020.

Annexe – Présentation de la société Earthcube

Earthcube, en quelques mots

Fondée en 2016, la start-up Earthcube développe des solutions de surveillance de sites stratégiques basées sur **l'analyse automatique d'informations géospatiales**.

Reposant sur des technologies d'intelligence artificielle en traitement d'image et en *machine learning*, les solutions d'Earthcube sont en mesure de répondre à des enjeux de plusieurs natures. Tout d'abord, des problématiques d'**intelligence économique** en permettant la surveillance globale des chaînes d'approvisionnement. Ensuite, des **risques de sécurité** sur des sites sensibles en assurant la surveillance des personnes et des infrastructures. Enfin, des **enjeux stratégiques pour la défense** en surveillant des lieux d'intérêts en lien avec les principaux conflits actuels.

La technologie développée par Earthcube, homologuée aux standards de l'OTAN, est aujourd'hui utilisée par des acteurs privés et publics de premier plan en France comme à l'international. Aussi l'entreprise, qui emploie **plus de 50 personnes**, fournit déjà ses outils d'analyse à plusieurs organisations au sein du ministère des Armées ainsi qu'à des services étrangers au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La société entend accélérer son déploiement dans les prochains mois afin de s'imposer comme la **référence mondiale dans l'analyse des données de sécurité et de défense**.

Les cofondateurs



Arnaud Guérin, Président-directeur général (PDG). Diplômé de l'Ecole Centrale Paris et du Collège des Ingénieurs, Arnaud Guérin a travaillé 4 ans au sein du cabinet de conseil Boston Consulting Group, en qualité de consultant. Il a ensuite travaillé pendant cinq années pour le groupe Areva dont il a notamment été le directeur de la stratégie et de la R&D. Il co-fonde ensuite Earthcube qu'il dirige.



Renaud Allioux, Directeur de la technologie. Diplômé de Supélec et titulaire d'un doctorat en sciences aérospatiales, Renaud Allioux a travaillé pendant quatre ans au sein d'Airbus comme ingénieur. Il cofonde ensuite Earthcube dont il est aujourd'hui le directeur de la technologie.

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Bruno Le Maire
01 53 18 41 13
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Cédric O 01 53 18 43 10 presse@numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement 06 60 78 46 57 lucas.tourny@pm.gouv.fr